

La signification par huissier

La **signification par huissier** (solution présentée par Claire Sermier du Collectif no linky Presqu'île de Quiberon email : nolinkystpg@gmail.com)

Une solution rapide pour être tranquille : Faire une Signification par Huissier

1) **Que va faire l'huissier ?!** Il va se déplacer chez ERDF/ENEDIS, c'est pourquoi il faut en prendre un à côté de chez eux **dans le 92**.

- **adresse du siège social d'ERDF/ENEDIS**

ENEDIS : 34 place des Corolles 92400 COURBEVOIE

2) **Où trouver un huissier ?** Normalement sur internet

3) **Faire une signification**

D'abord, vous lui téléphonez pour lui dire que **vous voulez une SIGNIFICATION. Il fera une « SOMMATION DE NE PAS FAIRE » et il le fera vite.**

4) **Coût de la SOMMATION : 90 à 100 €**

C'est dans ce contexte qu'il est souhaitable que vous vous regroupiez. 20 serait le chiffre idéal. Le coût de la SOMMATION étant divisé par le nombre de sommations.

5) **Les documents à fournir pour la sommation :**

Il vous sera demandé la photocopie recto/verso de votre carte d'identité plus un chèque.

6) Vous devez demander une version papier de la SIGNIFICATION pour en coller la photocopie sur votre compteur. L'huissier vous enverra également le texte par mail.

7) **Et après ?!**

Après vous allez recevoir un courrier d'ERDF/ENEDIS, vous disant qu'ils vont venir vous l'installer, Cela dit ailleurs, ils ne l'ont pas fait. Ils vous inscriront sur une liste.

MILESKER de transmettre cette information à tous ceux qui ont des compteurs extérieurs et qui ne veulent pas de Linky.

Prénom Nom XXXXXXXXXXXX

Adresse XXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Bayonne le

A l'attention de Monsieur le Directeur
ERDF-ENEDIS

34 place des Corolles

92400 COURBEVOIE

Point de livraison :
N° Client :
N° Compte :

SOMMATION DE NE PAS FAIRE

REMISE PAR VOIE D'HUISSIER

Référence du courrier :XXXXXXXXXXXXXXXXXX

Objet : COMPTEUR LINKY

SIGNIFICATION DE REFUS DE L'INSTALLATION DU LINKY

REFUS DE LA TRANSMISSION DE LA COURBE DE CHARGE DE NOS DONNEES DE COMPTAGE

NOUS DEMANDERONS LE RETRAIT DU COMPTEUR LINKY

EN CAS DE POSE FORCEE, SOUS ASTREINTE, (définie par le juge) PAR JOURS DE RETARD.

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez récemment adressé un courrier m'informant que l'un de vos agents viendrait à mon domicile pour procéder au changement du compteur d'électricité, l'actuel compteur devant être remplacé par un compteur LINKY.

Je m'oppose formellement au changement de ce compteur au nom :

Du principe de précaution : pourquoi tant de hâte à poser ces compteurs quand nos voisins européens les démontent ?

De l'abus de pouvoir : j'ai l'obligation d'adhérer à une vision particulière de la société qui n'a pas mon agrément

De l'abus de faiblesse : mon consentement au changement n'est pas lié à une réelle connaissance de la problématique.

De la mise en danger d'autrui : santé, sécurité, vie privée.

De l'abus de confiance : modification unilatérale de mon contrat de fourniture électrique.

Du risque d'augmentation de la précarité : surcoût de l'abonnement, coût du compteur à durée de vie réduite, changement de mes appareils qui n'auront pas supporté les variations de tension.

Du principe de méfiance « chat échaudé craint l'eau froide » nucléaire/déchets, Areva, amiante, nuage de Tchernobyl, médicaments....

Du déni de l'intérêt général : à qui profite cet emballement ?

Du piétinement de la démocratie : étage du consommACTEUR oublié !

Trop de questions demeurent en suspens et laissent planer de gros doutes sur le bien-fondé de ce projet ruineux, imposé, peut-être bien inutile...en voici quelques-unes, de bon sens, liste non exhaustive :

Pourquoi le choix du CPL ?

Pourquoi les assurances excluent de leurs garanties les risques liés à cette technologie ?

Pourquoi tant de cafouillages, omissions, contre-vérités dans votre communication ?

Pourquoi cette précipitation dans l'installation et l'utilisation d'une sous-traitance non qualifiée ?

Pourquoi l'usage de la violence et de l'intimidation lors de refus de pose d'un compteur ?

Pourquoi subventionne-t-on les opérateurs d'effacement ?

Pourquoi des suppressions d'emplois doivent-elles compenser le déploiement du Linky.

Aucune des raisons avancées par vos représentants ne justifie le remplacement des compteurs actuels et votre insistance à avancer de nouvelles justifications qui toutes, les unes après les autres, s'écroulent au nom du bon sens a quelque chose de pathétique. Quelle est donc la véritable raison de votre empressement ?

Je profite de ce qu'aucun logiciel n'assure encore à votre place les relations « Clients » pour vous prier d'agréer, Monsieur le directeur, mes humaines salutations.

Signature

NB : le double de ce courrier doit être adressé en A/R :

- à votre bailleur (si vous en avez un bien sur) ou si vous êtes propriétaire à votre Syndicat de Copropriétaires
- à votre Maire de XXXXXXXXXXXX (votre commune)
- au Syndicat Départemental de l'Energie du Pays Basque (SDEPA) ou au SYDEC (Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes)